



# LA VEILLE JURIDIQUE F.D.K.A

N°1/JANVIER- FÉVRIER 2022

## DANS CE NUMÉRO

**Droit Pénal**

**Droit du travail**

**Mine, Pétrole et Énergie**

Modification

Sécurité Sociale

Code du Travail

Organisation et fonctionnement

## ACTUALITE JURIDIQUE MENSUELLE

Nous avons procédé à la revue de l'actualité juridique pendant la période des mois de janvier et février 2022 en vue d'identifier les changements législatifs, réglementaires et jurisprudentiels qui ont fait l'objet d'une publication au cours de ces mois.

Pour ce faire, nous avons eu recours aux principaux instruments d'accès aux sources de droit et de jurisprudence applicables en Côte d'Ivoire, à savoir :

a) au titre des sources normatives (normes supranationales, lois, décrets, directives, instructions...). Il s'agit, pour l'essentiel :

- des normes législatives et réglementaires, nationales ou communautaires, telles que publiées au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, au Journal Officiel de l'OHADA, au Journal Officiel de l'UEMOA;
- des actes (convention, règlement, instructions, décisions circulaires et avis) adoptés dans le cadre de la réglementation des marchés financiers (CREPMF, BRVM, DC/BR);
- des actes (instructions, décisions, circulaires et avis) adoptés dans le cadre de la réglementation bancaire (BCEAO, Commission bancaire);
- des actes adoptés dans le cadre de la réglementation CIMA;
- des actes adoptés dans le cadre de la réglementation OAPI.

b) au titre de la jurisprudence (décisions juridictionnelles faisant jurisprudence). Nous signalons principalement les décisions rendues par la CCJA OHADA telles que publiées dans son recueil de jurisprudence.

FADIKA-DELAFOSSE,  
FADIKA KACOUTIE &  
ASSOCIES  
ASSOCIATION  
D'AVOCATS AU  
BARREAU DE COTE  
D'IVOIRE

01 BP 2297 Abidjan  
01 Immeuble les  
Harmonies Rue du  
Docteur Jamot  
Abidjan Plateau  
Tél : 00 225 20212031  
Fax : 00 225 20228411  
Messagerie :  
fdka@fdka.ci Site :  
www.fdka.net

## DROIT PÉNAL

### **Loi n° 2021-893 du 21 décembre 2021, modifiant la loi n° 2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal** (JO -n°4. 13/01/2022)

Cette loi modificatif apporte des correctifs de formes et de fond aux articles 3 et 39 la loi n° 2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal.

En effet, la forme de l'article 39 est modifiée pour pallier à une coquille dans l'énumération des peines complémentaires et l'article 3, relative à la classification des infractions, permet désormais que lorsque le minimum de la peine prévue pour les différentes infractions est inférieur aux quantums spécifiés, il est tenu compte, pour la qualification de l'infraction, du maximum de la peine encourue.

## DROIT DU TRAVAIL

### **Loi n° 2021-890 du 21 décembre 2021 autorisant le Président de la République à ratifier La Convention numéro 102 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), concernant la norme minimum de la sécurité sociale adoptée le 28 juin 1952, à Genève** (JO n°5. 17/01/2022).

Cet instrument définit les normes minimales convenues à l'échelle mondiale pour chacune des neuf (09) branches de la sécurité sociale. Il détermine aussi les orientations à mettre en œuvre pour l'établissement de systèmes modernes de sécurité sociale. La législation nationale en vigueur en matière de sécurité sociale, est élaborée et organisée en cohérence avec cette convention de base. Aussi, la ratification de la convention n° 102 constitue une régularisation.

### **Ordonnance n° 2021-902 du 22 décembre 2021, modifiant la loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail** (JO n°7. 24/01/2022).

Cette ordonnance légalise et organise le recours au télétravail et le chômage partiel.

Elle se place dans un cadre Post-Pandémie et vient modifier des articles du Code du Travail ivoirien afin d'y intégrer de modalités de poursuite de l'activité professionnelle en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure, à savoir le télétravail et le chômage partiel.

## MINES, PÉTROLE ET ÉNERGIE

### **Décret n° 2021-466 du 08 septembre 2021, portant organisation du ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie** (JO n° 17. 28/02/2022)

Ce décret vient améliorer les dispositions antérieures, notamment les décrets n° 20 15-185 du 24 mars 2015 et n° 2018-948 du 18 décembre 2018 portant organisation du ministère des Mines et de la Géologie.

## AVERTISSEMENT

Nous précisons qu'il est possible que certains changements soient intervenus au titre de la période sur laquelle a porté cette veille juridique (la "Veille juridique FDKA") mais dont nous n'aurions pas encore eu connaissance en raison d'un retard de publication. Dans un tel cas, nous en tiendrons compte dans l'édition relative à la période mensuelle au cours de laquelle la publication interviendra.

Nous précisons également que la Veille Juridique FDKA ne prend pas en compte les changements institutionnels intervenus pendant cette période.

### **Vous pouvez consulter la Veille juridique FDKA sur notre site Internet, rubrique Actualités.**

La Veille juridique FDKA est une publication électronique périodique éditée par le Cabinet FDKA, diffusée gratuitement auprès d'un nombre limité de personnes ayant une relation directe ou indirecte avec le Cabinet FDKA.

La Veille juridique FDKA est réservée à l'usage privé de son destinataire et n'a qu'une vocation d'information générale non exhaustive. Elle ne saurait constituer ou être interprétée comme un acte de conseil juridique.

Le destinataire est seul responsable de l'usage qu'il fait des informations fournies dans la Veille juridique FDKA et le Cabinet FDKA ne pourra être tenu responsable envers le destinataire de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de ces informations.